



**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS**

**DÉCISION N° 2023 - 35**

**CONTRAT DE CESSION DE DROIT**  
**D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE**  
**AU MULTI ACCUEIL DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

Considérant la volonté d'organiser un spectacle de Noël le 20 décembre 2023 au Multi Accueil,

Vu la proposition de la société « SURMESURES Productions » pour le spectacle vivant : « Formule Doriane Frémaux : Bulles »,

**DÉCIDE**

Article 1 : De signer un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec la société « SURMESURES Productions » sise 357 rue Jean Perrin – 59500 DOUAI-DORIGNIES pour le spectacle vivant « Formule Doriane Frémaux : Bulles » le 20 décembre 2023 à compter de 10h00.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 669,00 € TTC.

Article 3 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 29 novembre 2023

Le Maire,

Pony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2023

Application agréée E-legalite.com

22\_DN-062-216202747-20231129-DECISION202